

A S^t Just le 19 mai 2026.

Négociations des usages, ça démarre !

Une première réunion de renégociation de nos usages s'est tenue mardi 19 mai 2026. Comme vous le savez déjà, avec la scission entre le site de Kunheim et S^t Just qui a eu lieu le 1^{er} juin 2025, tous nos usages étaient à rediscuter car ils tomberont au 31 août 2026.

Il y a donc beaucoup de sujets qui vont être revus comme les indemnités kilométrique, l'accord de simplification des rémunérations, la Prime de Fin d'Exercice (PFE), le Fond de Régulation de l'Emploi (FRE), la gratification pour la médaille du travail, le télétravail, pénibilité, égalité femme/homme épargne retraite pour les cadres etc... C'est donc un gros travail de préparation pour répondre aux attentes des salarié.es mais aussi pour préserver l'existant.

La direction n'envisage pas de toucher aux jours de carences ni à la gratification pour les médailles du travail, l'accord simplification des rémunérations sera « *dépooussiéré* » avec le maintien du 13^{ème} mois, l'accord prévoyance sera à remettre en conformité par l'organisme assureur.

Les accords FRE, PFE, épargne retraite pour les cadres ne seraient quant à eux pas reconduits. La direction se pose la question sur le télétravail qui pourtant, de ses dires, ne pose pas de problème particulier.

La CGT DS Smith S^t Just a rappelé que l'accord télétravail est issu d'une négociation en central et que de fait elle demande sa reconduction en l'état. La PFE, au regard du coût dérisoire pour l'entreprise et le peu de fois où elle a été versée, devrait, du point de notre organisation syndicale, être reconduite en l'état, quant à celui de l'épargne retraite pour les cadres, là aussi, la CGT DS Smith S^t Just demande un dispositif similaire dans le PERECOL (Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise Collectif) avec le maintien de l'abondement pour cette population de salarié.es.

Les deux accords qui ont été discutés durant la matinée de travail sont les indemnités kilométrique et l'accord pénibilité. Si le second fait uniquement l'objet d'adaptation des dispositions négociées en central comme celle d'un bilan à partir de 58 ans pour faire un point sur le départ en retraite. Pour le premier, qui ne concerne qu'en réalité la population ouvrière qui à ce jour bénéficie d'un forfait mensuel calculé sur 18 jours (que le salarié fasse plus de 18 jours ou moins de 18 jours), la direction veut revoir les modalités de calcul et payer au réel dans l'objectif de se mettre en conformité avec les règles URSSAF avec un paiement au réel (voir ci-après).

Pour le moment, la CGT DS Smith S^t Just ne s'est pas positionnée, elle attend vos questions et retours pour prendre une décision.

Une prochaine réunion de travail est programmée le 9 juin 2026.

La CGT DS Smith S^t Just.

Simulation faites sans absence (maladie, évènements familiaux, congés maternité etc...), sans heures supplémentaires.

Base 15 kms			
Mois	Actuellement	Demain	Montant
Janvier	93,09 €	19 jours travaillés X 15kms X 0,3692€	105,22 €
Février	93,09 €	14 jours travaillés X 15kms X 0,3692€ simulation avec 1 semaine de repos	77,53 €
Mars	93,09 €	20 jours travaillés X 15kms X 0,3692€	110,76 €
Avril	93,09 €	20 jours travaillés X 15kms X 0,3692€	110,76 €
Mai	93,09 €	16 jours travaillés X 15kms X 0,3692€	88,61 €
Juin	93,09 €	21 jours travaillés X 15kms X 0,3692€	116,30 €
Juillet	93,09 €	20 jours travaillés X 15kms X 0,3692€	110,76 €
Août	51,86 €	6 jours travaillés X 15kms X 0,3692€ simulation avec 3 semaines de CP	33,23 €
Septembre	93,09 €	21 jours travaillés X 15kms X 0,3692€	116,30 €
Octobre	93,09 €	20 jours travaillés X 15kms X 0,3692€	110,76 €
Novembre	93,09 €	14 jours travaillés X 15kms X 0,3692€ simulation avec 1 semaine de repos	77,53 €
Décembre	93,09 €	12 jours travaillés X 15kms X 0,3692€ simulation avec les jours restants posés	66,46 €
Annuel	1075,85		1 124,21 €

